



**ARTICLE 10 :BORDEREAU DES PRIX - Sous-Détail des prix d'une journée de travail effective calculé sur la base d'un SMIG journalier
L'AO OUVERT N° 05/DRAIRO/BH/2021**

Objet : NETTOYAGE ET MAINTENANCE EN ETAT PARFAIT DE PROPRETE DES MOSQUEES SUIVANTES : 1, Mohammed VI, 2,lalla khadija, 3, omar ben abdelaziz, 4, Moulay soulaymen, 5, al fadila, 6, al Qods,à Oujda, En Lot Unique.

N° PRIX	DESEGNAATION	unité de mesur e	SMIG journalier correspondant à un SMIG journalier (1)	Charges Sociales patronales correspondant à un SMIG journalier (2)				Congé payé (3) 5,77%	jours fériés (4) 3,85%	total (1+2+3+4) (5)	assurances (**) (6)	charges (7)	marge bénéficiaire (8)	Prix unitaire (9) (hors TVA) (5)+(6)+(7)+(8)
				Préstation s familiales: 6,4 %	AMO: 4,11%	Prestations sociales à C.T (1,05) et L.T (7,93 %)	Taxe professionnelle 1,6%							
1	NETTOYAGE QUOTIDIEN 13 AGENT DU LUNDI AU DIMANCHE 5 HEURE/ JOUR	jour	14,81 X 5	(*)	(*)	(*)	(*)							journée de travail
			74,05											
2	NETTOYAGE SEMESTRIEL 13 AGENT SAMEDI 4 HEURE	jour	14,81 X 4	(*)	(*)	(*)	(*)							
			59,24											

- Les calculs formés de nombres décimaux doivent être arrêtés à la deuxième décimale sans arrondis,
- Toutes les cases doivent être chiffrées et aucune ne peut être égale à zéro, sinon l'offre sera écartée.
- Toute offre basée sur les contrats ANAPEC sera écartée.
- La commission prendra en considération lors de l'évaluation des offres financières les assurances, les charges et la marge bénéficiaire : ils doivent être estimés d'une façon raisonnable.

N.B :

(*) Taux réglementaire en vigueur à la date de publication des avis du présent appel d'offres. Le concurrent est tenu, pour l'établissement de son prix unitaire, de prendre en compte toute modification éventuelle entre la date de publication des avis d'appel d'offres et la date d'ouverture des plis.

(**)Le titulaire du marché, qui résultera du présent appel d'offres, est tenu de contracter une assurance couvrant pendant toute la durée dudit marché, les risques inhérents à l'exécution des prestations de service, notamment :

- Assurance pour maladie ou accident de travail;
- Assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers;
- Assurance contre les pertes ou dommages subis par le matériel et les biens utilisés pour l'exécution des prestations de service.